

Matières du tems. Octobre 1707. 267

Madame la Maréchalle de Villeroy.

X. Le Roi Très-Chrétien ayant appris que Monsieur l'Electeur de Brandebourg sollicitoit puissamment ses pretentions sur cette Principauté & qu'il étoit appuyé de la Cour d'Angleterre & de quelques autres Puissances des Alliez, ordonna à ses Ministres en Suisse & à Geneve, de faire comprendre aux Liables Cantons & à la Regence de Neuchâtel, les inconveniens qui naistroient si un Prince étranger parvenoit à cette Souveraineté; voici la copie de la lettre que Mr. le Marquis de Puisieux, Ambassadeur Extraordinaire de France en Suisse écrivit sur ce sujet au mois de Juillet aux Cantons Alliez & protecteurs de Neuchâtel.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

LE Roi mon Maître ayant trouvé bon de laisser à chacun de Messieurs les Prétendans François le soin & la liberté de poursuivre son droit sur la succession de Neuchâtel, par la voye ordinaire; & l'intention de Sa M. étant de ne pas favoriser aucun de ses Sujets au préjudice d'un autre, mais seulement d'empêcher que l'Electeur de Brandebourg, & les autres Prétendans étrangers ne leur soient préférés; je ne vous ai rien représenté là-dessus aussi long tems que j'ai pu croire que le droit chimerique de l'Electeur de Brandebourg ne prévaudroit pas sur le droit incontestable des prétendans François; mais comme j'apprends que le parti de ce Prince se fortifie à Neuchâtel, & que quelques particuliers de cette Principauté, mal instruits de leurs veritables interêts, écoutoient trop favorablement

*Lettre de
Mr. de Puisieux aux
Suisses.*